



LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-195

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2023

Sommaire

Inspection d'académie du Loiret / Secrétariat général

45-2023-06-27-00004 - Arrêté membres commission départementale
d'appel (4 pages)

Page 3

Inspection d'académie du Loiret

45-2023-06-27-00004

Arrêté membres commission départementale
d'appel

ARRETE

L'Inspecteur d'Académie –
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret,

VU le code de l'éducation, notamment les articles L. 311-7 et L. 321-4 ;

VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition des sous-commissions départementales d'appel est la suivante :

Sous-commission d'Orléans

Représentants de l'administration :

La Présidente : Mme ROULEAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription de Montargis-Est, représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale du Loiret

M RAISONNIER, Inspecteur de l'Éducation Nationale responsable de la circonscription de Montargis-Ouest;

Mme DE CARVALHO, Directrice de l'école Pierre Segelle à Orléans;

M ALBERT, Directeur de l'école Olympia Cormier à Orléans ;

M PINCELOUP, Directeur de l'école Louis Guilloux à Orléans ;

Mme DE SOUSA, Psychologue de l'éducation nationale ;

Mme De MIRIBEL, Médecin de l'éducation nationale ;

Mme VARGUES, Principale du collège Jean Rostand à Orléans ;

M. ROUILLON, Enseignant au collège Pierre de Coubertin à Saint Jean de Braye

Représentants des parents d'élèves élus indépendants :

Madame HALGRAIN, école Jean Bonnet à Saint-Jean-le-Blanc (titulaire)

Madame GRANIER, école Jules Ferry à Fleury-les-Aubrais (suppléant)

Représentant des parents d'élèves de la fédération FCPE

M. PALLIER (titulaire)

M. CHARTIER (suppléant)

Sous-commission de Montargis

Représentants de l'administration :

Le Président : M. MOISAN, Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription d'Orléans-Est, représentant de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Loiret ;

Mme DEPARDIEU, Inspectrice de l'Education Nationale responsable de la circonscription de Fleury-les-Aubrais;

M. DUPUY, Directeur de l'école du clos Vinot d'Amilly ;

M. JACQUIN, Directeur de l'école Henri barbusse à Chalette sur Loing ;

M. PELLE, Directeur de l'école Victor Hugo à Dordives ;

Mme MAUPLOT, Psychologue de l'éducation nationale ;

M. GILET, Principal du collège Le Grand Clos à Montargis ;

Mme CABO, Enseignante au collège Le Grand Clos à Montargis.

Représentants des parents d'élèves élus indépendants :

2 représentants

Représentant des parents d'élèves de la fédération FCPE

2 représentants

Sous-commission de Pithiviers

Représentants de l'administration :

La Présidente : Mme COLOMBO, Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription de Gien, représentante de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

M. BASSEZ, Inspecteur de l'Éducation Nationale responsable de la circonscription de Saint-Jean-de-la-Ruelle ;

Mme DELMAS, Directrice de l'école Mazagran Petits Le Malesherbois ;

Mme DURONSSOY, Directrice de l'école Coudray – Cassini Le Malesherbois ;

M. DELYS, Directeur de l'école Bernadette Després à Puiseaux ;

Mme DOSNES, Psychologue de l'éducation nationale ;

Mme MOULY, Médecin de l'éducation nationale ;

Mme COLARD, Principale du collège Victor Hugo à Puiseaux ;

Mme AGUILARD, Enseignante au collège de Pithiviers

Représentants des parents d'élèves élus indépendants :

Mme GILBERT-LACOMBE, école de Beaune-la-Rollande (titulaire)

Mme VACHER, école de Puiseaux (suppléant)

Représentants des parents d'élèves de la fédération FCPE

Madame HUBAUT (titulaire)

Monsieur RICHARD (suppléant)

ARTICLE 3 : les membres de la commission d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable. Le présent arrêté prend effet au 26 juin 2023.

ARTICLE 4 : le Secrétaire Général de la direction académique du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Orléans, le 26 juin 2023

L'Inspecteur d'Académie –
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret

Signé : Philippe BALLÉ